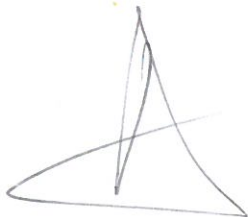


CONTRAT DE SERVICE

Entre la commune de Vallecalle, représentée par Monsieur BELLINI Charles, Maire, dûment habilité par délibération du 17 juillet 2020 N° 10, et Monsieur Antoine RENUCCI, conseil en gestion, il est convenu ce qui suit :

- 1- Monsieur Antoine RENUCCI se rendra à la mairie de Vallecalle à un rythme de deux heures par quinzaine dans le mois pour une aide à la gestion comptable et financière de la commune. Ces conseils porteront notamment sur la génération des flux comptables vers la trésorerie et la production des documents budgétaires : budget, décisions modificatives, compte administratif.
- 2- Monsieur RENUCCI produira une facture à la commune à la fin de chaque mois. Le prix de l'intervention est fixé à 75 euros par heures, soit 300 euros mensuels.
- 3- En fonction des besoins ponctuels, la fréquence des interventions pourra être ponctuellement modifiée à la hausse ou à la baisse en accord entre les deux parties.
- 4- Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de sa signature, il pourra être tacitement reconduit chaque année, il pourra être résilié unilatéralement par une des deux parties à tout moment au cours de son exécution en respectant un préavis d'un mois.
- 5- Monsieur RENUCCI produira un compte rendu de ses interventions chaque fois que le Maire en effectuera la demande, et en l'absence de demande, au moins une fois tous les deux mois.

Fait à Vallecalle, le 24 septembre 2020



A. RENUCCI

Le Maire